



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

Vos projets au cœur de votre
Gestion Financière



un profil financier un profil financier un profil financier un profil financier un profil financier

un profil financier

vos projets

cinq profils de risque différents

cinq profils de risque différents
cinq profils de risque différents

quatre étapes clés

deux modes de gestion

deux modes de gestion deux modes de gestion deux modes de gestion
deux modes de gestion deux modes de gestion deux modes de gestion

VOS PROJETS AU CŒUR DE VOTRE GESTION FINANCIÈRE

NOTRE APPROCHE DE LA GESTION FINANCIÈRE : SES SPÉCIFICITÉS 3

LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE : LES QUATRE ÉTAPES CLÉS

1 IDENTIFIER VOTRE PROFIL FINANCIER POUR MIEUX VOUS CONSEILLER 6

2 DÉTERMINER VOS PROFILS DE RISQUE SUR CHAQUE COMPTE ET CONTRAT 7

3 ORGANISER VOS INVESTISSEMENTS EN FONCTION DE VOS PROJETS 8

4 CHOISIR VOS MODES DE GESTION : DÉLÉGUÉE OU CONSEILLÉE 9

PROFITER DES ATOUTS DE NOTRE GESTION FINANCIÈRE

FAVORISER LA TRANSPARENCE ET UNE BONNE COMPRÉHENSION MUTUELLE 10

BÉNÉFICIER D'UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE 10

SÉCURISER VOS PROJETS 11

EN PRATIQUE

L'EXEMPLE D'UN COUPLE DE CADRES 12

L'EXEMPLE D'UN ENTREPRENEUR 14

VOS PROJETS AU CŒUR DE VOTRE GESTION FINANCIÈRE

Votre **patrimoine** est unique. Il est composé de différents **actifs** - propriétés immobilières, oeuvres d'art, parts de sociétés, stock-options, valeurs mobilières contenues dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation, des PEA ou des comptes titres.

NOTRE OBJECTIF : protéger votre patrimoine et le valoriser, tout en optimisant sa fiscalité et sa transmission dans les meilleures conditions, **grâce à la mobilisation de l'ensemble de nos expertises et de nos savoir faire.**

NOTRE ENGAGEMENT : vous apporter des propositions **personnalisées**, adaptées à vos objectifs et à vos projets.

Ainsi, pour parvenir à des résultats à la hauteur de vos exigences, notre approche patrimoniale globale est fondée sur :

.....> **Une analyse approfondie** de votre situation personnelle et de la structure de votre patrimoine.

.....> **Une compréhension et une clarification** de vos aspirations, besoins, projets à court, moyen et long terme, afin de pouvoir hiérarchiser vos priorités et de construire une stratégie patrimoniale adaptée et pertinente.

.....> **Une sélection étudiée** des différentes composantes de votre patrimoine, dont vos actifs financiers, qui vous permettront d'atteindre ces objectifs et de réaliser vos projets.

Intégrée à la gestion globale de votre patrimoine, **LA GESTION FINANCIÈRE** représente donc **UN ENJEU FORT POUR VOTRE AVENIR** puisqu'elle conditionne en partie la concrétisation et la réussite de vos projets, à plus ou moins long terme. Elle pourra vous permettre de construire votre retraite, réaliser une acquisition immobilière, assurer un complément de revenus, transmettre à vos enfants...

NOTRE APPROCHE DE LA GESTION FINANCIÈRE : SES SPÉCIFICITÉS

Les équipes de BNP Paribas Banque Privée ont mis en œuvre une démarche spécifique afin de protéger vos intérêts, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette approche s'appuie sur des principes fondamentaux - votre niveau de connaissance financière, vos projets et les risques que vous êtes prêts à prendre - et combine une série de critères que nous vous invitons à analyser avec votre Conseil en Banque Privée.

Dans un contexte économique et financier incertain et en constante évolution, notre priorité vise avant tout à :

.....> **étudier** une répartition de vos actifs en cohérence avec vos projets,

.....> **appliquer une stratégie** qui respecte vos horizons d'investissement et votre sensibilité au risque, selon l'évolution de vos besoins et des marchés.



LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE : LES QUATRE ÉTAPES CLÉS

La mise en œuvre de votre stratégie de gestion financière va se dérouler en quatre étapes, bien distinctes.

Objectifs	ÉTAPES de la gestion financière
Positionner connaissances financières et expérience	1 PROFIL FINANCIER Niveaux de connaissances financières Situation financière
Appréhender les différents degrés d'appétence aux risques	2 PROFILS DE RISQUE Niveaux de risque acceptés
Identifier les finalités des projets	3 PROJETS & OBJECTIFS PATRIMONIAUX Projets et investissements associés
Choisir le mode de gestion approprié	4 MODE DE GESTION Gestion Déléguée et/ou Gestion Conseillée

étape **1**

Elle consiste, comme l'impose la réglementation, à **analyser votre niveau de connaissance et d'expérience** en matière de placements financiers. Cette étape conditionne le choix des instruments financiers, à intégrer dans vos différents comptes et contrats, qui doivent être adaptés à ce niveau de connaissance.

étape **2**

Elle permet **d'évaluer le niveau de risque** que vous êtes prêt à accepter pour chaque compte titres, PEA, ou contrat d'assurance vie. Ainsi, selon vos objectifs, vous pouvez choisir de profiter des opportunités de marché sur votre PEA, et préférer la sécurité sur votre contrat d'assurance vie.

étape **3**

Elle vise à **préciser avec vous quels sont vos projets, leurs différents horizons et degrés d'importance, et à mettre en face les investissements** correspondants. Votre Conseil en Banque Privée vous aidera alors à les rapprocher de vos différents comptes et contrats.

étape **4**

Elle est consacrée au **choix de vos modes de gestion**, déléguée ou conseillée, variable selon vos projets et les investissements qui y sont associés.

Quel périmètre ?

Pour chaque client

Pour chaque compte/contrat

Transversal et pouvant aller jusqu'à un périmètre plus réduit que les comptes/contrats

Pour chaque compte/contrat



étape **1**

IDENTIFIER VOTRE PROFIL FINANCIER POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

Bien vous conseiller, c'est d'abord mieux vous connaître.

••••• Quel est votre niveau de connaissance des produits financiers et votre expérience des marchés ?

••••• Comment se caractérise votre situation financière ?

Les éléments de réponse à ces deux questions clés vont nous aider à identifier votre profil financier à un instant donné.

APPRÉHENDER VOTRE DEGRÉ DE CONNAISSANCE FINANCIÈRE POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

Pour établir votre profil, votre Conseil en Banque Privée va définir avec vous votre niveau de connaissance des marchés et des instruments financiers. Vous regarderez par exemple ensemble si les obligations, les actions et les produits structurés vous sont familiers, si vous vous intéressez aux produits d'optimisation fiscale ou si vous avez déjà investi dans des produits de gestion alternative.

Cette analyse vous permettra de définir avec votre Conseil en Banque Privée le profil de connaissance qui vous correspond le mieux parmi les **quatre** qui ont été retenus par BNP Paribas Banque Privée : **Classique, Classique plus, Confirmé ou Expérimenté**. (cf. détail des profils dans les exemples ci-après).

Ainsi, en fonction de votre profil, et quelle que soit votre stratégie d'investissement, votre Conseil en Banque Privée vous proposera uniquement **des produits dont les enjeux sont clairs pour vous**, dans lesquels vous avez peut-être déjà investi et qui correspondent à vos objectifs.

La gamme de produits de BNP Paribas Banque Privée est adaptée aux différents degrés de connaissance des instruments financiers.

ANALYSER VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Votre situation financière est déterminée par l'analyse de votre patrimoine financier et immobilier, de vos engagements de crédits ainsi que par l'étude de la structure de vos revenus. Connaître votre situation financière dans sa globalité va permettre à votre Conseil en Banque Privée de vous accompagner de manière pertinente.

Il comprendra aussi, grâce à cette analyse, à quels types de produits et de services financiers vous avez déjà été exposé par le passé.

Au fil du temps, en fonction de l'évolution de vos connaissances et de votre patrimoine, votre profil peut être amené à évoluer. Son actualisation constituera alors un moment d'échange privilégié avec votre Conseil en Banque Privée.

Votre profil financier reste toutefois indépendant du niveau de risque que vous souhaitez prendre sur vos actifs financiers. C'est pourquoi notre démarche a instauré une deuxième étape strictement consacrée à l'identification de vos profils de risque.



étape **2**

DÉTERMINER VOS PROFILS DE RISQUE SUR CHAQUE COMPTE ET CONTRAT

POURQUOI DÉFINIR PLUSIEURS PROFILS DE RISQUES SUR VOS PLACEMENTS ?

Deux facteurs sont déterminants dans toute prise de risque sur un placement : le rendement/risque et la durée. Notre approche de diversification des profils de risque prend en compte ces deux éléments.

.....> Rendement/risque

La recherche d'un rendement plus élevé implique toujours une prise de risque plus importante, vous exposant à une perte potentielle d'autant plus conséquente.

L'intérêt d'attribuer un profil de risque à chacun de vos comptes et contrats est d'obtenir **une meilleure lisibilité et une maîtrise plus efficace de votre prise de risque.**

Vos profils peuvent bien sûr varier dans le temps en fonction de l'évolution de votre situation et de votre sensibilité au risque. Les risques seront d'autant mieux contrôlés, d'ailleurs, dans le cadre d'une Gestion Déléguée ou Conseillée, nos équipes disposant d'outils spécifiques adaptés à ce suivi.

.....> Durée de placement

L'horizon d'investissement est déterminant. En principe, **plus la durée de votre investissement s'allonge, plus vous pouvez augmenter l'exposition au risque** pour capter la performance attendue. Pour prendre en compte cette dimension, il est intéressant de diversifier vos profils de risque.

Par exemple, si votre compte titres doit répondre à un objectif à court terme, vous lui affecterez logiquement un profil de risque « faible », ce qui vous laissera plus de marge de risque sur un autre compte ou contrat, dédié à un objectif de plus long terme (voir l'exemple d'un entrepreneur ci-après).

Afin de mieux distribuer les profils de risque et d'assurer la meilleure combinaison possible, il est donc important de **valider vos projets en fonction de leur date de réalisation prévisionnelle.**

Mais la prise en compte de l'horizon d'investissement n'est pas suffisante. **Il est nécessaire d'y ajouter leur degré de priorité**, certains projets, même de long terme, étant plus importants que d'autres. L'ensemble de ces critères permettra ensuite d'attribuer à chacun d'eux les investissements adaptés.

La spécificité de notre démarche consiste à définir avec vous un profil de risque pour chacun de vos comptes et contrats. Votre choix s'articulera autour de **cinq profils - faible, modéré, assez élevé, fort, très élevé** - chaque niveau de risque se différenciant par la recherche d'un rendement plus ou moins élevé*.

**Certains comptes peuvent être regroupés au sein d'un même profil de risque afin d'optimiser la gestion des titres à l'intérieur du profil. Ce niveau intermédiaire apporte personnalisation et meilleure lisibilité.*

étape **3**

ORGANISER VOS INVESTISSEMENTS EN FONCTION DE VOS PROJETS

Complémentaire des précédentes, cette troisième étape est conçue pour structurer vos avoirs en fonction de vos projets et pour les répartir en 4 parties (Réserve, Fond de portefeuille, Diversification financière, Trading).

.....→ **Chacune est destinée à un ou plusieurs projets**, en fonction de leur priorité et de leur horizon

.....→ **Chacune a une fonction et une approche de gestion spécifique**. On pourra choisir d'affecter plusieurs comptes ou contrats à l'une de ces 4 parties : par exemple pour préparer le projet retraite, on constitue une partie Fond de portefeuille dans laquelle peuvent se loger un contrat d'assurance vie et un PEA.

LA RÉSERVE : DISPONIBILITÉ COURT TERME

Préalable à tout investissement, elle a pour objectif de permettre la réalisation de projets à court terme (ex : apport personnel pour un achat immobilier), d'assurer une marge de sécurité en cas de besoins imprévus, et également de couvrir des dépenses programmées comme le paiement des impôts. Elle constitue une provision de liquidités. Votre Conseil en Banque Privée vérifiera si elle est suffisante pour garantir la couverture de vos besoins et proposera un ajustement le cas échéant.

LE FOND DE PORTEFEUILLE (OU PRÉSERVATION DE CAPITAL) : VALORISATION SÉCURISÉE POUR LE MOYEN / LONG TERME

L'intérêt du Fond de portefeuille est de rechercher une valorisation de votre capital tout en répondant à un objectif de **préservation** pour couvrir des projets importants de moyen et long terme, comme la préparation à la retraite ou la transmission. Il se caractérise par des objectifs de rendement à long terme et par une **stabilité des choix de valeurs**.

LA DIVERSIFICATION FINANCIÈRE : L'EXPOSITION AUX MARCHÉS POUR DYNAMISER LE CAPITAL

Cette partie permet de dynamiser votre capital pour des projets de moyen / long terme en s'appuyant sur une **stratégie d'arbitrage de vos actifs**.

Cette stratégie, qui se fonde sur des analyses macro-économiques et sectorielles issues des pôles d'expertises de BNP Paribas Banque Privée, permet de s'exposer de manière plus diversifiée et flexible sur les marchés en profitant des opportunités.

LE TRADING : POUR DES INVESTISSEURS AVERTIS

Cette partie vise à profiter des fluctuations du marché court terme en contrepartie d'une prise de risque importante. Si elle peut servir à couvrir certains besoins (voir l'exemple d'un couple de cadres ci-après), elle ne s'adresse qu'à des investisseurs avertis.

Le choix de la répartition de vos avoirs en fonction de vos projets peut bien sûr évoluer dans le temps en fonction de votre situation personnelle et d'éléments qui peuvent vous conduire à redéfinir à nouveau vos priorités.

Une fois cette étape réalisée, votre Conseil en Banque Privée va compléter sa démarche en vous aidant à choisir les modes de gestion les plus appropriés.

étape **4**

CHOISIR VOS MODES DE GESTION : DÉLÉGUÉE OU CONSEILLÉE

Pour piloter votre gestion financière dans les meilleures conditions, et couvrir au mieux vos projets, deux choix vous sont proposés : la Gestion Déléguée et/ou la Gestion Conseillée.

Ces solutions sont plus particulièrement réservées à la gestion des parties « **Fond de portefeuille ou Préservation du capital** » et « **Diversification financière** », adaptées pour fonctionner avec ces deux modes de gestion complémentaires.

La « **Réserve** », essentiellement composée de produits liquides (livrets, comptes d'épargne bancaire...), ne requiert pas obligatoirement un mode de gestion spécifique.

Quant à la partie « **Trading** », BNP Paribas Banque Privée a développé une offre spécifique qui s'appuie sur l'expertise de marché de B *Capital, société de Bourse du groupe BNP Paribas, pour décider des solutions adaptées à vos besoins.

LA GESTION DÉLÉGUÉE

Parce que vous ne souhaitez pas gérer vous-même les actifs contenus dans votre portefeuille, BNP Paribas Banque Privée vous propose de lui déléguer la gestion financière d'une partie de vos comptes.

Vos actifs **seront gérés de manière personnalisée par des professionnels de la gestion**. Vous aurez le choix entre plusieurs mandats de gestion en fonction des actifs confiés, de votre profil financier et du niveau de risque que vous souhaitez prendre. Ces différentes offres de mandat de gestion peuvent s'appliquer à vos comptes titres et à vos contrats d'assurance vie.

Des comptes rendus de gestion réguliers et des contacts fréquents avec votre Conseil en Banque Privée vous permettront de suivre en permanence l'évolution de vos actifs gérés.

LA GESTION CONSEILLÉE

Parce que vous souhaitez gérer vous-même vos placements mais en étant accompagné, BNP Paribas Banque Privée vous propose de profiter des recommandations d'experts sur les différentes classes d'actifs financiers (actions, obligations, taux...) via votre Conseil en Banque Privée.

Cet accompagnement vous permettra de :

••••> **construire votre allocation** et décider de vos choix d'investissement grâce aux conseils des experts BNP Paribas Banque Privée, toujours selon votre profil de connaissance financière et vos profils de risque.

••••> **mieux maîtriser les risques dans vos portefeuilles** grâce à nos nouveaux outils d'analyse et d'alerte.



PROFITER DES ATOUTS DE NOTRE GESTION FINANCIÈRE

FAVORISER LA TRANSPARENCE ET UNE BONNE COMPRÉHENSION MUTUELLE

Définir votre profil financier est primordial pour que votre Conseil en Banque Privée vous propose des solutions financières adaptées à vos connaissances financières et correspondant à vos besoins et à vos projets.

BÉNÉFICIER D'UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE

Les environnements financiers, juridiques et fiscaux ne cessent de changer. Votre situation, vos besoins, vos priorités évoluent au fil du temps. Aussi, afin de préserver au mieux vos intérêts, **notre approche de la gestion financière se veut souple et évolutive** et tient compte de tous ces paramètres.



[SÉCURISER VOS PROJETS

Grâce à la définition de vos profils de risque et de vos projets, plusieurs investissements ont été identifiés (Réserve, Fond de portefeuille, Diversification financière et Trading). Ils vont être gérés, selon les modes de gestion que vous aurez choisis, afin que vous puissiez mener à bien vos projets.

Pour cela, le suivi du risque de vos portefeuilles est primordial :

→ En Gestion Déléguée

Le contrôle du niveau de risque est intégré de manière permanente dans la gestion des portefeuilles permettant au gérant, en fonction des conditions de marché, d'augmenter ou de réduire une exposition à une classe d'actifs.

→ En Gestion Conseillée

De nouveaux outils ont été mis en place pour vous accompagner. Ainsi, les études de portefeuilles ou contrats que nous réalisons pour vous intègrent toutes :

- la vérification de l'adéquation entre vos profils de risque préalablement déterminés et le risque effectivement pris sur votre portefeuille. Sur chacun de vos comptes ou contrats, vous aurez défini un profil de risque, et nous vérifierons régulièrement que la composition de votre portefeuille est conforme à ce niveau de risque choisi.
- le contrôle de la préservation de votre capital sur le long terme : c'est-à-dire l'évaluation de l'adéquation des actifs logés dans votre Fond de portefeuille par rapport à cet objectif, afin de recommander une diminution de ce risque le cas échéant.
- l'analyse des simulations d'évolution de vos actifs financiers dans des scénarios extrêmes de marché.

L'EXEMPLE D'UN COUPLE DE CADRES

Éric et Isabelle, 48 ans et 42 ans, lui ingénieur, cadre supérieur dans un groupe industriel, elle directrice commerciale dans une entreprise de cosmétique, sont mariés, avec deux enfants. Ils disposent de **360 K€ d'avoirs**, déjà placés à la concurrence, et répartis notamment entre un contrat d'assurance vie et deux PEA dont ils ne sont pas entièrement satisfaits. Ils estiment que les conseils reçus pour leurs PEA ne sont pas pertinents : Éric recherche un conseil plus actif et quasi quotidien, Isabelle ne souhaite plus s'en occuper. Par ailleurs, le couple est propriétaire de sa résidence principale.



[L'APPROCHE PATRIMONIALE

LEURS PROJETS ET ATTENTES LIÉS À LA GESTION FINANCIÈRE : à quel horizon ?

→ **À moyen terme**, Éric et Isabelle souhaitent préparer les études des enfants (15 et 12 ans), en protégeant leur capital.

→ **À moyen et long terme**, leur objectif est de valoriser leur capital par une exposition aux marchés financiers, dans un cadre fiscal avantageux.

STRUCTURATION DE LEUR PATRIMOINE FINANCIER : quels comptes et contrats pour quel montant ?

Ils disposent déjà à la concurrence de :

→ **2 PEA** = 150 K€ : ils ont été ouverts plusieurs années auparavant, avec des versements effectués régulièrement, mais à ce jour, l'épargne ne s'est pas valorisée.

→ **1 contrat d'assurance vie** = 100 K€ : totalement investi sur le fonds en euro.

→ **1 livret d'épargne** = 110 K€

Ils souhaitent transférer leurs PEA et leurs liquidités chez BNP Paribas Banque Privée.

[L'APPROCHE GESTION FINANCIÈRE

LEUR CONNAISSANCE DES MARCHÉS FINANCIERS : quel profil ?

Éric possède une excellente maîtrise des marchés. Son profil financier entre dans la catégorie « expérimenté ». Ce qui lui donne accès à la recherche de la performance absolue via des hedge funds. Les produits de volatilité, les dérivés, les produits structurés peuvent également répondre à ses exigences d'investissement.

Son épouse Isabelle lui fait confiance, et n'a pas le goût ni le temps de suivre les marchés financiers.

Elle a déjà investi dans les obligations d'émetteurs connus du grand public et dans les fonds en euro en assurance vie et se concentre sur les investissements en OPCVM traditionnels (actions et obligations).

Elle entre donc dans la catégorie « classique ».

Elle pourra se diversifier sur les OPCVM profilés et les produits immobiliers non cotés et s'intéresser aux produits à capital garanti ou protégé.

LA PROPOSITION EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE DE LEUR CONSEIL EN BANQUE PRIVÉE

Éric et Isabelle bénéficient déjà d'une réserve avec leur contrat d'assurance vie à la concurrence.

Ils peuvent donc se permettre de prendre davantage de risque sur leurs PEA afin de répondre à leur objectif de valorisation du capital via les marchés financiers, et adopter un niveau de risque modéré sur un nouveau contrat d'assurance vie, consacré à financer les études et l'avenir des enfants.

Il peut également être intéressant dans leur situation de souscrire des contrats de prévoyance afin de protéger conjoint et enfants.

→ **Les études des enfants**, à horizon moyen terme, se préparent avec des investissements de Fond de portefeuille ainsi qu'avec des choix de Diversification financière, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, avec un risque modéré

- Contrat d'assurance vie (110 K€) = risque modéré, Fond de portefeuille et Diversification financière, Gestion Déléguée via l'offre Sage en assurance vie.

En complément, la souscription d'un contrat de prévoyance peut permettre, en cas de décès d'un ou des parent(s), de garantir le versement d'un capital ou d'une rente afin de permettre aux enfants de terminer leurs études.

- Contrat Cardif Garantie = Éric et Isabelle souscrivent chacun un contrat dont les bénéficiaires sont le conjoint et les enfants.

Pour garantir un capital en cas de décès de 300K€, Éric va verser des cotisations pendant une dizaine d'années pour un montant total de 10K€ environ. Isabelle, plus jeune, versera des cotisations pendant la même durée pour un montant total de 7K€ environ, afin d'assurer également à ses proches le versement d'un capital de 300K€ en cas de décès.

→ **La valorisation du capital via les marchés financiers** à moyen et long terme, dans un cadre fiscal avantageux, va s'effectuer grâce à une gestion active du portefeuille (« Trading ») et des choix de Diversification financière, gérés dans les PEA.

La gestion de ces investissements se fera avec l'aide des experts de BNP Paribas.

- PEA Éric (70 K€) = risque très élevé, géré en direct via B* Capital.
- PEA Isabelle (80 K€) = risque fort, Diversification financière, Gestion Déléguée via un Mandat PEA.

L'EXEMPLE D'UN ENTREPRENEUR

Pierre, 58 ans, veuf, 3 enfants, ancien chef d'entreprise, propriétaire de sa résidence principale, dispose après impôt de **2,5 millions d'euros d'avoirs**, fruit de la cession récente de sa société de services informatiques, auxquels s'ajoutent les **100 K€** d'un portefeuille déjà existant. Proche de la retraite, il est assuré, pendant 18 mois, de conserver des revenus réguliers, car son acheteur lui a proposé de rester en qualité de salarié dans l'entreprise pour assurer la transition.

[L'APPROCHE PATRIMONIALE

SES PROJETS ET ATTENTES LIÉS À LA GESTION FINANCIÈRE : à quel horizon ?

→ **À court terme**, Pierre envisage d'acheter une résidence secondaire au bord de la mer. Il a commencé à regarder le marché immobilier et pense qu'il lui faudra consacrer 300 K€ à cet investissement qu'il auto financera. Son projet devrait se réaliser d'ici un an.

→ **À moyen terme**, il souhaite préparer sa retraite qui débutera dans 3 ans en s'assurant des revenus complémentaires, l'objectif étant de conserver un train de vie confortable. Par ailleurs, il ne souhaite pas concentrer la totalité de ses avoirs sur de l'assurance vie.

→ **À long terme**, son but est de valoriser son patrimoine et de le transmettre à ses 3 enfants.

STRUCTURATION DE SON PATRIMOINE FINANCIER : quels comptes et contrats pour quel montant ?

Compte tenu de ses projets et objectifs (fiscaux et successoraux), son conseiller lui préconise de répartir ses avoirs entre :

→ **3 contrats d'assurance vie (1,9 M€)**,

→ **1 PEA (132 K€)** : l'ouverture d'un PEA permet de prendre date,

→ **2 comptes titres (568 K€)** : l'ouverture de 2 comptes permet de gérer séparément le montant lié à son projet à court terme d'achat de résidence secondaire de ses autres projets.



[L'APPROCHE GESTION FINANCIÈRE

SA CONNAISSANCE DES MARCHÉS FINANCIERS : quel profil ?

L'expérience professionnelle de Pierre lui permet, en théorie, d'investir sur les actions internationales, y compris sur celles des pays émergents, et sur les matières premières.

Il connaît aussi les obligations à haut rendement. Son niveau de connaissance des marchés financiers est donc plutôt bon. Ainsi son profil financier entre dans la catégorie « confirmé ».

LA PROPOSITION EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE DE SON CONSEIL EN BANQUE PRIVÉE

Pour mener à bien ses projets, Pierre n'est pas disposé à prendre trop de risques sur ses placements financiers, car il estime en avoir pris suffisamment dans sa vie professionnelle.

Mais sa nouvelle situation - changement de statut et foyer désormais limité à un seul enfant à charge - l'incite à accepter d'en prendre un peu plus qu'auparavant sur une partie de ses avoirs, notamment sur le PEA et sur un des deux contrats d'assurance vie visant à préparer la transmission.

→ **L'achat de la résidence secondaire**, à court terme, est couvert par la Réserve, constituée d'un compte à part :

- Compte titres n°1 (350 K€), risque faible, Réserve.

Sur ce projet, Pierre ne prend aucun risque, l'épargne liquide est rémunérée et garantie.

L'objectif est de permettre à cette réserve d'être disponible immédiatement si une affaire immobilière se présente (pour environ 300 K€) et de constituer en parallèle un matelas de liquidités (50 K€) en vue d'accompagner la transition entre la fin de la carrière professionnelle et la retraite.

→ **La préparation à la retraite**, à horizon moyen terme, s'effectue grâce à des investissements de Fond de portefeuille et à de la Diversification financière, via plusieurs comptes et contrats ayant chacun un profil de risque défini.

L'intérêt du contrat d'assurance vie est de dégager dans 2 ou 3 ans, les revenus complémentaires attendus par la mise en place de rachats programmés.

- Contrat d'assurance vie n°1 (900 K€) = risque modéré, Fond de portefeuille, Gestion Déléguée, par exemple un contrat Multiplacements Privilège.
- PEA (132 K€) = risque fort, Diversification, Gestion Déléguée au sein d'un Mandat PEA.
- Compte titres n°2 (218 K€) = risque modéré, Fond de portefeuille et Diversification financière, Gestion Conseillée.

Cette combinaison offre à Pierre la possibilité de répartir et d'équilibrer le risque.

Le panachage entre les deux modes de gestion lui permet de trouver la solution qui lui convient le mieux entre Préservation du capital et Diversification financière grâce à l'appui des gérants et des experts de BNP Paribas.

→ **La transmission aux 3 enfants**, à l'horizon le plus long terme, se prépare également grâce à des investissements de Fond de portefeuille et à des choix de Diversification financière, répartis sur 2 contrats d'assurance vie (les 3 enfants étant bénéficiaires de chaque contrat).

- Contrat d'assurance vie n°2 (600 K€) = risque modéré, Fond de portefeuille et Diversification financière, Gestion Déléguée, par exemple un contrat Multiplacements Diversifié.
- Contrat d'assurance vie n°3 (400 K€) = risque assez élevé, Diversification, Gestion Conseillée.

Pour le premier contrat en risque modéré, la logique est d'accompagner le client dans la préservation du capital en Fond de portefeuille, tout en tirant profit des opportunités de marché.

En revanche, à travers un risque assez élevé, et grâce à une logique de pure Diversification financière, le second contrat en Gestion Conseillée permet au client de faire ses propres choix d'investissement avec l'appui des spécialistes de BNP Paribas.

Ce document émis par BNP Paribas n'est produit qu'à titre d'information sur les services d'investissement et/ou sur les instruments financiers ou produits d'épargne proposés par BNP Paribas Banque Privée à ses clients. Ce document non contractuel ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation de conclure une quelconque opération portant sur les services d'investissement, instruments financiers ou produits d'épargne mentionnés.

Il est impératif de lire attentivement les documents d'informations réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier. Votre Conseil en Banque Privée se tient à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos objectifs et de votre profil financier.

BNP Paribas - SA au capital de 2.507.455.130 euros - Siège social 16, bd des Italiens 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris Identifiant CE: FR76662042449 - Orias n° 07 022 735 Réf: PV 16568 Octobre 2012 - Ce document est imprimé sur du papier certifié - Réalisation Mazarine Image







BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

bnpparibas.net/banqueprivee